

DECLARATION N°3

Vu la Déclaration n° 1 du 31 octobre 2014 par laquelle notamment la Constitution du 2 juin 1991 a été suspendue ;

Vu la Déclaration n° 2 du 31 octobre 2014 par laquelle le Lieutenant-colonel Yacouba Isaac ZIDA a commencé à assumer les responsabilités de Chef de l'Etat, pour assurer la continuité de l'Etat ;

Vu la Déclaration du 1^{er} novembre 2014 par laquelle les Forces Armées Nationales ont retenu à l'unanimité le Lieutenant-colonel Yacouba Isaac ZIDA pour conduire la période de transition ouverte après la démission du Président Blaise COMPAORE ;

Vu la nécessité d'engager le processus d'une transition civile et démocratique dans notre chère Patrie, le Burkina Faso ;

Il est décidé ce qui suit :

- 1- La suspension de la Constitution du 2 juin 1991 est levée pour compter de ce jour 15 novembre 2014 afin de permettre d'engager le processus de mise en place d'une transition civile, dans l'esprit de la Constitution du 2 juin 1991 et d'envisager le retour à une vie constitutionnelle normale.
- 2- Le Lieutenant-colonel Yacouba Isaac ZIDA assume les responsabilités de Chef de l'Etat pour assurer la continuité du pouvoir d'Etat jusqu'à la mise en place des institutions de la transition.
- 3- Au nom des forces vives de la Nation, y compris les Forces Armées Nationales, et en mon nom personnel, je réitère mes condoléances les plus attristées aux familles éplorées, et ma compassion aux blessés.

- 4- J'exprime également mes vives félicitations aux différentes composantes des forces vives de la Nation qui ont fait preuve de patriotisme, d'esprit républicain et démocratique ayant permis un consensus sur le projet de Charte de la transition.
- 5- J'exprime à la communauté internationale, à l'Organisation des Nations Unies, l'Union Africaine, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, à l'Organisation de la Conférence Islamique et à toutes les bonnes volontés qui ont manifesté leur solidarité à notre pays, en ces moments particulièrement difficiles, la reconnaissance du peuple burkinabè.
- 6- Dès lors, j'invite les différentes composantes des forces vives de la Nation concernées selon le projet de Charte de la transition à communiquer la liste de leurs candidats à la Présidence de la transition, au plus tard le dimanche 16 novembre 2014 à 12 h 00 au siège du collège de désignation sis à la salle de conférence de Ouaga 2000.
- 7- Je rassure que toutes les dispositions nécessaires seront prises pour faciliter le processus de réalisation de la transition civile, ainsi que pour assurer la stabilité nationale et la sécurité des personnes et des biens au Burkina Faso.

Ouagadougou, le 15 novembre 2014



Leutenant-Général Yacouba Isaac ZIDA,
Chef de l'Etat